Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-200056703-20260629-DB2026062919-DE

N°2026-06-29-19

COMMUNE DE PORDIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le dix-sept avril 2026 se sont réunis en séance publique sous la Présidence de Madame Michelle CARMES, Maire.

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le dix-neuf juin 2026 se sont réunis en séance publique sous la Présidence de Madame Michelle CARMES, Maire.

Sont convoqués : Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Patricia BRIAND-FALLER, Alain LEIKINE, Isabelle ANTOINE, Pierrick LE NOANE, Carine RENAUDIER-LASSALLE, Patrick PEDRON, Annick ROUXEL-CALVEZ, Françoise BAUVI, Bertrand HARDY, Rozen AUDOUARD, Brigitte CHALVET, Philippe SAUMONT, Pierre-Emmanuel FAUJOUR, Thierry VAUDIN, Françoise VATIER, Johan HECQUARD, Corentin LE GALL, Solène ARZUR, Kevin LAINE, Clémence DIRMEIKIS, Marion MEREL, Victor IKEAKOR, Gilbert MALLEDANT, Martine BOSCHER, Loïc TARDY, Laëtitia MORIN, Fanny DELVALLEE, Anthony HOURDEL, Léo TOUPIN, Pascal URO, Martine BOUTRY.

PRESENTS : Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Patricia BRIAND-FALLER, Alain LEIKINE, Isabelle ANTOINE, Pierrick LE NOANE, Carine RENAUDIER-LASSALLE, Patrick PEDRON, Annick ROUXEL-CALVEZ, Rozen AUDOUARD, Brigitte CHALVET, Philippe SAUMONT, Pierre-Emmanuel FAUJOUR, Thierry VAUDIN, Françoise VATIER, Johan HECQUARD, Solène ARZUR, Kevin LAINE, Clémence DIRMEIKIS, Gilbert MALLEDANT, Martine BOSCHER, Loïc TARDY, Laëtitia MORIN, Anthony HOURDEL, Léo TOUPIN, Pascal URO, Martine BOUTRY.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ (E.S) :
Corentin LE GALL donne procuration à Françoise VATIER
Bertrand HARDY donne procuration à Robert ROLANDO
Françoise BAUVI donne procuration à Patrick PEDRON
Victor IKEAKOR donne procuration à Brigitte CHALVET
Fanny DELVALLEE donne procuration à Anthony HOURDEL
Marion MEREL donne procuration à Solène ARZUR

ABSENT(S) / EXCUSE (E.S) :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Carine RENAUDIER-LASSALLE

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 33
***

19. Modifications des horaires de l'école François Rouxel à la rentrée septembre 2026 :

Rapporteur : Monsieur Pierrick Le Noane, Adjoint au Maire en charge de l'Education Animation, Enfance et Jeunesse

Annexe :

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-200056703-20260629-DB2026062919-DE

RAPPORT DE SYNTHESE

La commune de Pordic accueille tous les jours scolaires au sein de son restaurant scolaire et de ses sites déportés (écoles Saint-Exupéry et Tréméloir) 480 à 500 enfants pour déjeuner.

Le format self proposé aux élémentaires des écoles Ste Anne et François Rouxel, environ 280 élèves au total, ne donne pas entièrement satisfaction en raison de l'intensité du bruit, qui nuit à la qualité de repas pour les enfants et les agents présents dans les locaux.

Ainsi, l'équipe municipale a proposé de revoir l'organisation de la pause méridienne en passant à un mode de service à table pour les élèves concernés actuellement par le self. Cette organisation implique de prévoir deux services qui se succèdent.

Cependant, la durée actuelle de la pause méridienne ne permet d'organiser ces deux services à suivre.

C'est pourquoi la commune a sollicité l'équipe éducative de l'école François Rouxel pour nous accompagner dans le projet et l'idée a reçu un avis favorable unanime auprès des enseignants et des représentants de parents d'élèves lors du conseil d'école du 9 juin dernier.

La durée de la pause méridienne pour cette école passerait donc de 11h45 – 13h30 à 11h45 – 13h45. Le quart d'heure supplémentaire se reporterait sur l'heure de fin de journée soit 16h30 au lieu de 16h15.

Cette nouvelle organisation peut être opérationnelle dès la rentrée de septembre 2026, dès lors qu'elle validée par le Conseil d'école, le Conseil Municipal et transmis à l'Inspection Académique.

DÉLIBÉRATION

Vu l'article L521-3 du Code de l'Education,

Vu l'avis favorable du conseil d'école François Rouxel le mardi 9 juin 2026

Vu l'avis favorable de la Commission Education Animation Enfance Jeunesse du lundi 15 juin 2026
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (26 voix) :

- **De Modifier** les horaires de l'école François Rouxel comme suit :
  - → Enseignements du matin : 8h30-11h45
  - → Pause méridienne : 11h45-13h45
  - → Enseignements de l'après-midi : 13h45-16h30
- **D'autoriser** Le Maire à signer les documents les documents afférents à ces changements d'horaires

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits
Pour extrait conforme,
Madame Le Maire,

Michelle CARMES.